

## Fiche 26

Les services de remplacement ont pour vocation de remplacer les agriculteurs et agricultrices pour effectuer leurs travaux et aussi leur permettre de se libérer pour assister à des événements familiaux (mariages, baptêmes...), prendre des vacances, bénéficier de congés maternité ou paternité, suivre une formation ou exercer sereinement un mandat professionnel.

Les services de remplacement ont bien sûr également toute leur utilité pour palier les moments difficiles en assurant la continuité des travaux (maladie, accident, décès).

### Un service « clé en main »

La finalité du service de remplacement est de vous simplifier au maximum les démarches, à savoir :

- Pas d'agent à recruter : Le Service le trouve pour vous !
- Pas de déclarations à faire : Le Service les fait pour vous !
- Pas de contrat de travail à faire : Le Service l'établit pour vous !
- Pas de bulletin de paye à établir : Le Service paye directement les agents tous les mois !

### Vous devez juste :

- Adhérer,
- Appeler le service de remplacement de votre zone,
- Définir vos besoins,
- Signer le contrat,
- Prendre contact avec l'agent de remplacement,
- Noter les heures effectuées,
- Acquitter la facture.

*Un service simple comme un coup de fil !*

### Bien préparer la mission : la clé de la réussite !

D'ors et déjà, un éleveur laitier sur cinq en Picardie utilise ce service, en moyenne 10 jours par an. Les agents de remplacement qui interviennent sont qualifiés dans l'élevage. Avant chaque mission, il est important de faire connaître son élevage par une visite préparatoire afin de passer les consignes.

**N'oublions pas que même si le service de remplacement vous allège de toute la gestion administrative, l'éleveur reste responsable de l'agent sur son exploitation.**

### Un coût partiellement réduit grâce à divers dispositifs d'aide

Le coût moyen d'une journée de 8 heures de travail est de l'ordre de 150 € toutes charges comprises. Il existe différentes aides de l'Etat (crédit d'impôt), des Conseils généraux, du CASDAR, de la Chambre d'agriculture, de la MSA, ... qui peuvent vous permettre de réduire ce coût. Par exemple, sur 2008, le crédit d'impôt s'élevait à 50% du coût jusqu'à 14 jours par an et par exploitation. Il existe aussi une prise en charge quasi intégrale des congés maternité (112 jours) et paternité (11 jours). **N'hésitez pas à vous renseigner !**

AMÉLIORER  
LES CONDITIONS  
DE TRAVAIL



DIMINUER L'ASTREINTE



RÉDUIRE LE VOLUME  
DE TRAVAIL



ALLÉGER LES POINTES  
DE TRAVAIL



PLUS DE TEMPS LIBRE



SÉCURISER  
LA MAIN-D'OEUVRE





### L'EXPLOITATION :

- > Mr Pascal Foucault, Canton de Songeons (60)
- > Exploitation individuel  
1 chef + 1 apprentis (1,5 UTA)
- > 107 ha SAU, 30 ha d'herbe  
42 VL
- > Sable de traite TPA 2x6  
double équipement

### DES CONTACTS POUR ALLER PLUS LOIN...

Françoise CACAN,  
Servane DUPUY  
Service de remplacement  
de l'Oise - GESRO  
Téléphone : 03 44 11 45 06

Isabelle DAUTEUIL  
Service de remplacement  
de l'Aisne - CODEPAR  
Téléphone : 03 23 22 50 36

Eugénie VASSEUR,  
Alexandre AVET  
Service de remplacement  
de la Somme - ADRAS 80  
Téléphone : 03 22 33 69 41

RÉDACTEUR DE LA FICHE :  
Pascal SAVARY  
(Chambre d'agriculture 60)

## Chez Pascal Foucault, du temps libre (vacances, week-ends...) possible grâce au service de remplacement

### Comment avez-vous connu le Service de remplacement ? Dans quelles circonstances ?

«J'ai pris contact avec le Service de remplacement, quand deux ans après mon installation, je me suis fait plusieurs fractures au bras en accident du travail. J'ai eu 3 mois d'arrêt d'activité, impossibilité d'assurer la traite, immobilisé sur un lit d'hôpital.

C'est un ami agriculteur qui m'en avait parlé, le Service de remplacement et mon épouse ont dû gérer la situation.»

### Comment cela se passe-t-il pratiquement ?

«Le Service a mis un agent sur l'exploitation afin d'assurer les traites, l'alimentation des veaux et des vaches laitières et ce durant ma période de convalescence.

C'est ainsi que depuis 8 ans, je travaille régulièrement avec le Service de remplacement, pas seulement en cas d'accident (et heureusement) mais pour pouvoir assurer des traites et me libérer du temps, prendre du repos.»

### Que vous apporte le Service de remplacement ?

«Avant de faire la mise aux normes de mon élevage laitier, il a fallu visiter beaucoup d'installations et donc s'absenter de l'exploitation.

Un agent du Service a donc assuré le travail, ce qui m'a permis de bien établir mon dossier (la mise aux normes a été pour moi une étape très importante).

Avec le crédit d'impôt, j'hésite beaucoup moins à prendre quelques jours de vacances et dans ce cas, je prends un agent en forfait journée de manière à palier complètement à mon absence. En 2008 par exemple, j'ai fait appel au service de remplacement pour 35 traites du week-end, 28 traites en semaine et 2 jours de 8 heures en crédit d'impôts pour les motifs de repos-congés et mandat développement. Le service de remplacement est aujourd'hui entré pleinement comme facteur dans la gestion de mon exploitation agricole.»

### Quels sont les avantages et les inconvénients d'un tel Service ?

«Même si parfois on a pas toujours la personne souhaitée (car déjà en mission), cela nous oblige à prévoir et à devancer notre demande.»

### Comment voyez-vous l'avenir des Services de remplacement ?

«Le service, je le vois se développer, entrer dans les exploitations dans lesquelles il n'était pas présent. Les besoins sont très nombreux (vacances, repos, complément de main-d'œuvre, coups durs...). Tout ceci avec des agents bien formés, dynamiques, garantissant une bonne image du service.»